E.G.L.

Organisation de la CEPGL pour l'Energie des Pays des Grands Lacs

Burundi. RD Congo. Rwanda

RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET HYDROELECTRIQUE REGIONAL RUZIZI III ET INFRASTRUCTURES ASSOCIEES

Bujumbura, Février 2026

Table des matières **Page**

1. Feuille de route....1
2. Processus de recrutement de l'entreprise de construction de la Centrale hydroélectrique régionale de Ruzizi III (IAC/EPC)....2
3. Processus de recrutement de l'Ingénieur Indépendant....2
4. Agent de probité....3
5. Audit juridique des Accords de Projet....4
6. Processus d'agrément de REL comme entreprise communautaire....5
7. Mise en application des recommandations de la 13ème Réunion du Comité de Pilotage et de la Réunion tenue à Bujumbura en Novembre 2023 entre EGL, REL et les Bailleurs de fonds....6
8. Panels d'Experts Indépendants....6
9. Acquisitions des terres....11
10. Activités environnementales et sociales....12
11. Levée du Cas de Force majeure....13
12. Plan de Développement Local(PDL)....13
13. Notification aux Etats riverains (Tanzanie et Zambie) du Projet Ruzizi III....14
14. Ingénierie....14
15. Financement du Projet....15
16. Engagement des parties prenantes....16
17. Questions transfrontalières....17
18. Processus de recrutement d'un Cabinet chargé d'élaborer l'Etude de Développement d'un Marché intégré de l'Energie dans la Région des Grands-Lacs....17
19. Processus de recrutement d'un Bureau d'études chargé de l'Etude de Renforcement de capacités, Facilitation en vue de l'adoption officielle dans tous les pays de la CEPGL d'une

Méthodologie de tarification commerciale harmonisée pour un Secteur de l'Electricité bancable et performant et de mesures de mise en œuvre.....18
20. Processus de recrutement d'un consultant chargé de l'élaboration de la Politique énergétique de la CEPGL et de son Plan d'action stratégique de mis en oeuvre.....19
21. Processus de recrutement d'un consultant individuel chargé de l'élaboration d'une Stratégie de développement des Energies Renouvelables dans la CEPGL.....20
22. Etude de faisabilité, d'APD et DAO pour la Réhabilitation, la Fiabilisation et l'Extension des Réseaux MT/BT de distribution d'électricité à l'Est de la RDC.....20
23. Infrastructures associées.....21
A. Poste 220 kV de Kamanyola.....21
B. Ligne 220 kV Kamanyola-Buhandahanda.....23
C. Ligne 220 kV Kamanyola-Karongi.....25
D. Ligne 220 kV Kamanyola-Bujumbura.....26
E. Nouveau Poste national 220 kV de Buhandahanda.....26

Tel qu'il est monté en Partenariat Public Privé, la partie privée qui développe le Projet apporte 20% du total de la dette et 70% des fonds propres quand la partie publique qui suit le Projet apporte 80% du total de la dette et 30% des fonds propres.

C'est un nouveau modèle qui, des fois, pose problème dans l'application à la lettre de certaines procédures existantes. Ce qui nécessite quelques fois des adaptations par rapport à la situation réelle du Projet.

Situation au cours du mois de Janvier 2026

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
1	**Feuille de route**	REL a récemment procédé à la mise à jour de la Feuille de Route. Cette dernière prévoit la date de Clôture Financière provisoire au mois de septembre 2026 et la Clôture Financière définitive en décembre 2026. Ces échéances ont été fixées par REL en tenant compte du fait que les Bailleurs de fonds passeront aux Conseils d'Administration respectifs au mois de mai 2026 pour	Mise en œuvre des activités prévues dans la Feuille de Route.	Le chemin critique vers la Clôture Financière reste la fin des activités de mobilisation des financements du Projet auprès des Bailleurs de fonds en vue de conclure les accords y afférents.

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		l'approbation de leurs financements respectifs.		
2	**Processus de recrutement de l'entreprise de construction de la Centrale hydroélectrique régionale Ruzizi III (IAC/EPC)**	• REL a terminé l'évaluation des propositions techniques des Candidats EPC et la Banque mondiale a donné son avis de non-objection sur le Rapport d'évaluation technique ; • L'évaluation financière est en cours de finalisation ; • Le Rapport d'évaluation finale sera terminé avec la première semaine du mois de février et la signature du contrat EPC est prévue au plus tard au mois d'avril 2026.	• Attente de la proclamation par REL des résultats d'évaluation techniques et financières	
3	**Processus de recrutement de l'Ingénieur Indépendant**	• Requête d'ANO à la Banque mondiale par l'EGL, le 17/12/2025, sur le Rapport révisé d'évaluation des Propositions techniques intégrant les observations et recommandations adressées à l'EGL par la Banque	Poursuite de la procédure par EGL et REL dès réception de l'ANO de la Banque mondiale sur le Rapport révisé d'évaluation technique.	

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		Mondiale le 03 décembre 2025.		
4	**Agent de Probité**	• Le Prestataire de Services d'Assurance de Probité, AH Consulting Ltd (Ouganda), a été recruté par les Sponsors de REL et approuvé par la Banque Mondiale. • Le Prestataire de Services d'Assurance de Probité a participé aux réunions bilatérales avec les soumissionnaires, à l'ouverture et à l'évaluation interne des offres pour le recrutement de l'entreprise de construction de la Centrale Hydroélectrique Ruzizi III.	• Coordination conjointe, par REL et la Banque Mondiale, des activités de l'Agent de Probité qui doit participer à toutes les séances de négociation du contrat de l'entreprise de construction IAC/EPC. • Partage simultané avec l'EGL, par REL, de toutes les correspondances adressées aux Bailleurs de fonds concessionnels et de tous les Rapports de l'Agent de probité.	

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
5	**Audit juridique des Accords de Projet**	Poursuite des consultations internes en vue de convenir, au début du mois de février, d'une position commune des Etats à rediscuter avec REL.	• Transmission à REL par l'EGL de la position commune des Etats avant mi-février 2026; • Organisation d'une réunion de concertation entre l'EGL, les Etats contractants et leurs conseils en vue d'arrêter une méthodologie de négociation avec REL et ses Sponsors, le 23/02/2026; • Organisation de la Réunion de négociation, du 24 au 27 février 2026, entre les Parties EGL, REL et ses Sponsors en vue de convenir de l'Avenant n° 5 aux Accords de Projet et des autres Accords relatifs	

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
			notamment aux financements du Projet ; • Tenue de la réunion pour la Finalisation de la rédaction et la signature du Projet d'avenant n° 5	
6	**Processus d'agrément de REL comme Entreprise Communautaire**	• Soumission aux Chefs d'Etat, en date du 30 Avril 2025, par le SEP/CEPGL, du dossier concernant la reconnaissance de REL par les Etats contractants en tant qu'entreprise communautaire. • Le Burundi et le Rwanda ont déjà donné un avis favorable à l'agrément de REL au statut d'entreprise communautaire et son admission au régime de faveur du Code communautaire des Investissements de la CEPGL.	• Reconnaissance de REL par l'ensemble des États membres comme entreprise communautaire de la CEPGL.	

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		• La correspondance sur l'approbation de la RDC va être bientôt signée par la Ministre en charge des Affaires Etrangères.		
7	**Mise en application des recommandations de la 13ème Réunion du Comité de Pilotage et de la Réunion tenue à Bujumbura en Novembre 2023 entre EGL, REL et les Bailleurs de fonds**	Préparation, par EGL, de la Réunion de négociation entre les Parties publique et privée pour convenir de l'Avenant n° 5 et des Accords financiers.	Organisation et tenue de la Réunion de négociation entre la Partie publique et la Partie privée du 24 au 27 février 2026.	
8	**Panel d'Experts Indépendants**	**A. Panel d'Experts indépendants pour la Sécurité du barrage** Les contrats de trois Experts (Hydrologue, Hydro-		La Banque Mondiale et REL ont convenu que la présence de quatre

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		Electromécanicien et Génie Civil) ont été conclus et approuvés par la BAD. Le processus menant à la conclusion des contrats des deux autres Experts (Géotechnicien et Séismologue) se poursuit : • Conformément à la proposition de REL de prendre en charge la différence entre les taux proposés par l'Expert Géotechnicien et ceux acceptés par la BAD, afin de permettre une mobilisation rapide de cet Expert, EGL a finalisé les projets de contrats séparés de l'Expert Ingénieur Géotechnicien à être pris en charge par la BAD et par REL. • Le 23/12/2025, EGL a soumis à la BAD une requête d'avis de non-objection sur le procès-verbal de négociation et le Projet de contrat négocié	• Signature du contrat dès réception de l'ANO de la BAD et mobilisation de l'Expert par l'EGL ; • Envoi à la BAD par l'EGL d'une Note sur l'approche à adopter en prévision d'un recours éventuel à l'Expert Sismologue ; • Recherche auprès des partenaires d'au moins deux CV de candidats potentiels étant donné que l'EGL dispose déjà d'un CV	Experts suffit pour considérer que le Panel pour la Sécurité du Barrage est au complet.

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		avec Mr Daniele BATTAGLIA, Expert retenu au poste de Géotechnicien ; • Lors de la réunion en ligne, en date du 30 janvier 2026, entre l'EGL et la BAD, celle-ci s'est engagée à délivrer son avis au cours de la 1ère semaine du mois de février 2026 ; • Comme convenu aux termes de la réunion de concertation des Bailleurs de fonds qui a eu lieu à Nairobi au Kenya du 19 au 21 novembre 2025, l'Expert Séismologue sera mobilisé ponctuellement par EGL et REL, et sa présence permanente n'est pas requise pour considérer que le Panel de sécurité du barrage est au complet. **B. Panel d'Experts indépendants pour la**	et que la BAD exige une comparaison d'au moins 3 CV.	

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		Conformité environnementale et sociale • Conformément à ce qui a été convenu par les Parties, aux termes de la réunion de concertation des Bailleurs de fonds tenue à Nairobi du 18 au 21 novembre 2025, en vue d'une mobilisation rapide de chacun des trois Experts du Panel pour la Conformité environnementale et sociale, EGL a finalisé les projets de contrats séparés à envoyer à la BAD et à REL ; • Le 23/12/2025, EGL a adressé à la BAD deux requêtes demandant l'avis de non-objection de la Banque sur les procès-verbaux de négociation et les projets de contrat négociés avec les candidats retenus respectivement au poste	• Poursuite de la finalisation et signature des contrats dès que la BAD aura donné son d'ANO.	

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		d'Expert Santé-Sécurité-Environnement, Dr Robert ZWAHLEN et au poste d'Expert Environnementaliste, Mr Guy RONDEAU. • Il sied de signaler que pour le 3ème Expert de ce Panel, en l'occurrence l'Expert Social, Socio-Anthropologue, les taux proposés par l'Expert, Monsieur Théogène HABAKUBAHO rentrent dans la fourchette acceptée par la BAD. La requête de demande d'avis de non-objection sur le PV de négociation et le projet de contrat négocié a été sollicitée par l'EGL à la Banque le 06 décembre 2025 ; • Lors de la réunion en ligne du 30 janvier 2026, la BAD a indiqué que les trois avis requis seront délivrés dans la première quinzaine du mois de février 2026.		

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
9	**Acquisition des terres**	• La réévaluation des terres et droits fonciers sur la rive gauche a été finalisée et le Rapport d'évaluation a été transmis à la BAD. • Lors de la réunion en ligne du 29 janvier 2026, entre l'EGL, les Bailleurs de fonds et REL, cette dernière a indiqué que la réévaluation des terres sur l'autre rive a déjà démarré et que ce travail pourrait durer entre 6 et 8 semaines. • La procédure interne de mise à disposition, par la BAD, des fonds dédiés aux expropriations est en cours d'instruction. • Lors de la réunion en ligne du 30 janvier 2026, entre EGL et la BAD, cette dernière a indiqué que cette procédure pourrait être finalisée avant la fin du mois de février 2026.	• Poursuite de la réévaluation des terres sur la rive congolaise ; • Distribution des frais d'indemnisations dès que possible.	• Le Ministre de tutelle du Rwanda a envoyé une correspondance aux Maires des Districts leur précisant la date buttoir de paiement des indemnités d'expropriation. • Les Maires de Districts ont envoyé, à leur tour, des correspondances relayant le message • Ce travail qui prendra deux mois sera achevé au mois de mai 2026

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
10	**Activités environnementales et sociales**	• Les rapports EIES et les documents connexes, ont été publiés avec succès sur le site Internet de REL et celui de la Banque Mondiale respectivement en septembre et octobre 2024. Les Conseillers techniques des Bailleurs de fonds ont soumis leur premier rapport avec des recommandations sur les actions environnementales et sociales clés. • La SFI examine actuellement le Rapport EIES en vue d'une publication rapide. • Remise à l'EGL, par REL en date du 09/12/2025, du Rapport d'étude complémentaire sur l'écosystème des poissons de la rivière Ruzizi.	• Préparation, par REL, d'un Plan d'Action Environnemental et Social (PAES) en tenant compte des commentaires des Conseillers techniques des Bailleurs de fonds et le PGES. • Transmission à EGL par chaque Bailleur de fonds d'une Note synthèse des conditions nécessaires à la présentation du Projet à son Conseil d'Administration, y compris les aspects environnementaux et sociaux. • Réponses par REL aux commentaires et préoccupations des	• La BAD doit publier les rapports EIES pendant 120 jours après la fin de la réévaluation des terres en cours. Cela retardera la date du Conseil d'Administration de la BAD et la Clôture Financière qui s'ensuivra. REL est en train de discuter des options d'atténuation avec la BAD et les États Contractants. • EGL demande à la BAD de partager le rapport produit par les Conseillers techniques des Bailleurs de fonds sur l'EIES.

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		• Des réunions mensuelles sont régulièrement tenues entre les Experts environnementalistes de l'EGL et ceux de la BAD en vue d'échanger sur la situation des aspects environnementaux du Projet.	Conseillers techniques des Bailleurs de fonds dans le cadre de leur processus d'évaluation E&S.	
11	**Levée du Cas de Force Majeure**	• REL a envoyé, en date du 22 septembre 2025, à l'EGL une Lettre de Confort par laquelle elle affirme que ni elle, ni ses Sponsors ne comptent se désengager du Projet, nonobstant le Cas de Force Majeure persistant.	Déclaration officielle par REL de la cessation du Cas de Force Majeure.	Le cas de Force Majeure n'a été invoqué qu'en raison de la difficulté de réévaluer les terres sur la rive congolaise. Or, aujourd'hui, la réévaluation des terres sur cette rive est en cours.
12	**Plan de Développement Local (PDL)**	Lors de la réunion de concertation des Bailleurs de fonds, tenue à Nairobi du 18 au 21 novembre 2025, les Parties ont convenu que les Etats soumettraient à la Banque mondiale des projets financièrement réalisables,	• Transmission à la Banque Mondiale par chaque Etat Contractant du PDL • Identification, par la Banque Mondiale, des projets à mettre en en œuvre.	

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		élaborés en tenant compte du budget disponible.		
13	**Notification aux Etats riverains (Tanzanie et Zambie) du Projet Ruzizi III**	Activité déjà faite par l'EGL et aucune préoccupation n'a été soulevée par l'un ou l'autre Etat.	Elaboration par EGL des réponses aux éventuelles préoccupations soulevées par les Etats riverains.	
14	**Ingénierie**	• Préparation en cours, par REL, des réponses aux commentaires techniques des Bailleurs de fonds non concessionnels et de leurs Conseillers. • Visite du site par le Conseiller technique des Bailleurs de fonds non concessionnels.	• Partage avec l'EGL, par REL, des commentaires techniques de Bailleurs de fonds non concessionnels. • Collaboration entre EGL, REL et les Experts du Panel pour la Sécurité du barrage. • Poursuite, par REL et dès que possible, des activités d'échantillonnage des sédiments suspendues à cause de la situation	

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
			sécuritaire dans la zone du Projet.	
15	**Financements du Projet**	• La Commission ad hoc, composée de (i) membres de l'EGL et ses Conseils, (ii) les membres du COPIL et les experts des Etats selon les domaines concernés et (iii) les Conseils des Sponsors et de REL, a tenu des réunions hebdomadaires, depuis la dernière semaine du mois de novembre, en vue d'aboutir à un accord sur les principes-clés qui serviront de base aux accords de financement. • Cependant, EGL, REL et les Sponsors ont constaté, avec regret, l'absence de progrès dans son travail avec un dépassement de la date-limite qui lui avait été fixée au 15 janvier 2026. • C'est ainsi que l'EGL a adressé, en date du 27 janvier	• Tenue de la réunion de négociation des accords financiers • Signature des différents Accords de financement par les parties concernées. • Nomination de l'Auditeur du Modèle financier par les Parties et du Conseiller en Assurance par REL. • Recrutement d'un Auditeur international pour l'audit des Coûts de développement avant la clôture financière conformément aux Accords de Projet.	Les Bailleurs de fonds exigent le rehaussement de crédit comme garantie supplémentaire La Banque Mondiale effectuera une mission auprès des Ministres en charge des Finances pour leur expliquer l'intérêt de cette garantie supplémentaire

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		2026, une correspondance à tous les Conseils leur demandant de produire un rapport intérimaire conjoint, à lui transmettre au plus tard le 30 janvier 2026.		
16	**Engagements des parties prenantes**	• Tenue des Réunions avec les différentes Autorités politiques, techniques et sécuritaires dans les trois pays, SEP/CEPGL, REL et ses Sponsors, ainsi que les différents Bailleurs de fonds. • Visite du site par les Diplomates et les bailleurs de fonds. • Préparation, par EGL et REL, de la réunion au Burundi avec les Ambassadeurs et le Ministre en charge de l'énergie. • Requête de l'EGL à la Banque Mondiale sur le retour de la Banque relatif à la Note conceptuelle lui transmise en date du 13/02/2025 en	• Coordination continue, par EGL et REL, de l'engagement des Partie Prenantes • Organisation des réunions avec le Ministère des Finances à Kigali et Kinshasa • Mission diplomatique à Kinshasa.	

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		rapport avec un éventuel appui technique et financier de la Banque à l'EGL dans la phase de construction du Projet.		
17	**Questions transfrontalières**	• Lors de la réunion de concertation des Bailleurs de fonds, du 18 au 21 novembre 2021 à Nairobi, REL a souhaité la poursuite des échanges entre le SEP/CEPGL, EGL, REL et les Services concernés en vue de l'application du régime de la CEPGL aux mouvements transfrontaliers garantissant la libre circulation des biens et des personnes pendant la phase de construction.	Poursuite des échanges entre le SEP/CEPGL, EGL, REL et les Services concernés en vue de l'application du régime de la CEPGL aux mouvements transfrontaliers.	
18	**Processus de recrutement d'un Cabinet chargé d'élaborer l'Etude de**	La procédure est en cours : • Les travaux du Comité chargé d'évaluer les Manifestations d'Intérêt et établir la Liste	Poursuite de la procédure dès réception des avis demandés à la BAD.	

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
	Développement d'un Marché intégré de l'Energie dans la Région des Grands-Lacs	restreinte ont été achevés en mai 2025. • EGL a envoyé à la BAD la requête d'avis de non-objection sur le Rapport d'évaluation et la Liste restreinte, ainsi que sur la Demande de Propositions respectivement le 03/06/2025 et le 30/06/2025. • Lors de la réunion en ligne du 30 janvier 2026, la BAD a indiqué que l'avis demandé pourrait être délivré avant la fin du mois de février 2026.		
19	**Processus de recrutement d'un Bureau d'études chargé de l'Etude de Renforcement de capacités, Facilitation en vue de l'adoption officielle dans tous les pays de la**	Poursuite de la révision par l'EGL du Rapport d'évaluation des Manifestations d'Intérêt et de la Demande de Propositions, faisant suite à l'avis d'objection de la BAD, en date du 21 octobre 2025, émis en réponse aux sollicitations de l'EGL du 30 juillet 2025 pour le Rapport d'évaluation des Manifestations	• Finalisation de la révision du Rapport d'évaluation des Manifestations d'Intérêt et de la Demande de Propositions. • Requête, à la BAD par l'EGL, de l'avis de non-objection sur la	

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
	CEPGL d'une Méthodologie de tarification commerciale harmonisée pour un Secteur de l'Electricité bancable et performant et de mesures de mise en œuvre.	d'intérêt et du 28 août 2025 pour la Demande de Propositions.	version révisée du Rapport d'évaluation des Manifestations d'Intérêt et de la Demande de Propositions. • Publication de la Demande de Propositions et poursuite de la procédure.	
20	**Processus de recrutement du consultant chargé de l'élaboration de la Politique énergétique régionale de la CEPGL et de son Plan d'action stratégique de mise en œuvre**	• Publication de l'Avis à Manifestation d'Intérêt le 05/11/2025 sur le site de la BAD et dans les journaux LeRenouveau du Burundi, le Potentiel de la RDC et ImvahoNshya du Rwanda en date du 07/11/ 2025. • Remise des Manifestations d'Intérêt, le 21/11/2025 à l'EGL, par les soumissionnaires. A cette date de soumission, une seule candidature a été réceptionnée.	• Demande à la BAD l'autorisation de relancer la procédure, la première procédure ayant été infructueuse. • Relance de la procédure dès réception de l'avis de non-objection de la BAD.	

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		entre		
21	**Processus de recrutement d'un consultant individuel chargé de l'élaboration d'une Stratégie de développement des Energies Renouvelables dans la CEPGL**	• Publication de l'Avis à Manifestation d'Intérêt le 11/11/2025 sur le site de la BAD et dans les journaux LeRenouveau du Burundi, le 14/11/2025, le Potentiel de la RDC, le 17/11/2025 et l'ImvahoNshya du Rwanda en date du 19/11/ 2025. • Remise des Manifestations d'Intérêt le 28/11/2025 à l'EGL par les soumissionnaires. • Aucune candidature réceptionnée à cette date.	• Soumettre à la BAD une demande d'autorisation en vue de la relance de la procédure, la première ayant été déclarée infructueuse ; • Relancer la procédure dès réception de l'autorisation de la BAD.	
22	**Etude de faisabilité, d'APD et DAO pour la Réhabilitation, la Fiabilisation et l'Extension des Réseaux MT/BT de distribution d'électricité à l'Est de la RDC**	• EGL a finalisé la préparation du Projet de Termes de Référence (TDR) et l'a envoyé à la SNEL (Société Nationale d'Electricité de la RDC) pour avis et commentaires avant la demande d'Avis de non-objection de la BAD. • Dans son message email du 30 janvier 2026, le Département	• Tenue d'une réunion de concertation entre l'EGL et la SNEL SA pour la mise en œuvre du Projet ; • Finalisation des Termes de Référence par la prise en compte, par l'EGL, de commentaires	

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		de l'Equipement et Electrification Rurale de la SNEL SA a indiqué que les observations demandées pourraient être soumises au cours de la 1ère semaine du mois de février 2026.	éventuels de la SNEL des commentaires éventuels de la SNEL ; • Demande d'Avis de non-objection de la BAD sur TDR et l'AMI ; • Publication de l'AMI dès réception de l'avis de non-objection de la BAD et poursuite de la procédure.	
23	**Infrastructures associées**			
	A. Poste 220 kV de Kamanyola	• Les travaux de la commission chargée d'évaluer les quatre manifestations d'intérêt reçues dans le cadre du recrutement d'un Cabinet chargé de la révision des Etudes, la Passation du Marché EPC, le Contrôle et la Surveillance des travaux de construction du Poste de Kamanyola et de la Ligne Kamanyola-Buhandahanda, y compris le nouveau poste	• Demande aux candidats présélectionnés de soumettre leurs propositions techniques et financières et poursuite de la procédure.	• Travail rapproché avec les Experts des Sociétés Nationales d'Electricité (REGIDESO/BURUNDI, SNEL/RD Congo, EDCL/EUCL/REG/RWANDA) • Anticipation sur la disponibilité du financement permettant de

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		de Buhandahanda ont été finalisés et le Rapport d'évaluation et la Liste restreinte ont été envoyés par l'EGL à la KfW en date du 29/01/2026 pour avis de non-objection, lequel a été accordé le 02/02/2026. • Transmissions aux Etats des points prioritaires et des solutions envisagées par l'EGL en vue de relever les défis déjà identifiées concernant notamment le développement et la construction du Poste de Kamanyola, les retards déjà accumulés, l'absence du cadre institutionnel, un éventuel déficit de financement ainsi que le chronogramme de mise en œuvre. • Tenue des réunions d'échanges avec la KfW sur		débuter et achever le projet dans les conditions requises ; • Anticipation sur la mobilisation des Etats sur les expropriations.

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		les modalités pratiques de la mise œuvre du Projet afin que la construction du Poste soit achevée neuf mois avant la mise en service de la première unité de la Centrale hydroélectrique Ruzizi III.		
	B. Ligne 220 kV Kamanyola-Buhandahanda /RDC	• Les travaux de la commission chargée d'évaluer les quatre manifestations d'intérêt reçues dans le cadre du recrutement d'un Cabinet chargé de la révision des Etudes, la Passation du Marché EPC, le Contrôle et la Surveillance des travaux de construction du Poste de Kamanyola et de la Ligne Kamanyola-Buhandahanda, y compris le nouveau poste de Buhandahanda ont été finalisés et le Rapport d'évaluation et la Liste restreinte ont été envoyés par l'EGL à la KfW en date du	Demande aux candidats présélectionnés de soumettre les propositions techniques et les propositions financières et poursuite de la procédure.	• Travail rapproché avec les Experts de la Société Nationale d'Electricité de la RDC (SNEL SA) • Anticipation sur la disponibilité du financement permettant de débuter et achever le projet dans les conditions requises • Anticipation sur la mobilisation de la SNEL sur les expropriations.

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		29/01/2026 pour avis de non-objection, lequel a été accordé le 02/02/2026; • Transmissions à la RDC/SNEL des points prioritaires et des solutions envisagées par l'EGL en vue de relever les défis déjà identifiées concernant notamment le développement et la construction de la Ligne Kamanyola-Buhandahanda, les retards déjà accumulés, les expropriations sur l'emprise de la Ligne ainsi que le chronogramme de sa mise en œuvre. • Tenue de réunions d'échanges avec la KfW sur les modalités pratiques de la mise œuvre du projet afin que la construction de la Ligne soit achevée neuf mois avant la mise en service de la première		

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		unité de la Centrale hydroélectrique Ruzizi III.		
	C. Ligne 220 kV Kamanyola-Karongi	• Négociation en cours entre l'EDCL/REG et la BEI afin de la mise à disposition, par cette Banque, du financement requis pour la construction de la Ligne et la surveillance des travaux ; • Réception de l'Avis de Non-Objection de la BEI sur le Rapport d'évaluation des Manifestations d'intérêt et la Liste restreinte pour le recrutement du consultant chargé de la révision des Etudes (Techniques, environnementales et sociales) ; • Demande de l'avis de non-objection de la BEI sur la version révisé des Termes de référence.	• Poursuite de la négociation entre l'EDCL/REG et la BEI pour la mise à disposition du financement pour la construction de la Ligne et la surveillance des travaux ; • Demande de Propositions aux Candidats retenus sur la Liste restreinte après la réception de l'avis de non-objection demandé à la KfW sur la version révisé des Termes de Référence et poursuite de la procédure.	Défis à relever : • Risque de décalage du calendrier de mise en service de la Centrale Ruzizi III • Risque lié à la disponibilité des financements pour la construction de la Ligne • Risque lié à la disponibilité des terres et droits fonciers.

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
	D. Ligne 220 kV Kamanyola-Bujumbura	Finalisation en cours, par la REGIDESO/Burundi des travaux restants de construction de la Ligne.	Implantation de 7 Pylônes sur le territoire congolais dès que possible.	La construction de la ligne a été financée par la BAD à hauteur de 16,17 Millions d'UC, soit 23,1 Millions de dollars américains. De son côté, l'UE a pris en charge le financement de la construction du poste de Rubirizi, pour un montant de 14,7 millions d'euros.
	E. Nouveau Poste national 220 kV de Buhandahanda	• Transmission, à la BAD par la SNEL SA, des rapports d'audit des exercices 2022 et 2023, ainsi que l'audit de clôture du Projet NELSAP, sur lesquels la BAD doit formuler ses observations préalables avant l'annulation du financement ; • Transmission, à la KFW par la SNEL SA, de l'inventaire, des matériels et équipements à monter pour ce Poste, lesquels sont déjà acquis et entreposés	• Résiliation, par la SNEL SA, du contrat de l'entreprise qui était chargée de la mise en œuvre du Projet ; • Validation des équipements disponibles à Luiro par l'Ingénieur-Conseil en cours de recrutement par l'EGL sur financement de la KfW ;	• Le projet de construction du poste de Buhandahanda, initialement placé sous la responsabilité du NELSAP, a été annulé par la BAD en raison des retards accumulés dans sa mise en œuvre. • Un accord sur les modalités de construction de ce Poste devra être

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		dans les magasins de Luiro à proximité de Bukavu.		convenu entre la SNEL SA et la KfW. Celle-ci indique que le financement de la construction ne pourra être envisagé qu'après la réalisation et la validation des études requises.

Fait à Bujumbura, le...13../..02.../2026

ORGANISATION DE LA C.E.P.G.L. POUR L'ENERGIE DES GRANDS LACS
E.G.L.
BURUNDI RWANDA
R. D. CONGO

LE DIRECTEUR GENERAL,

Charles VUMBI MBENGA

13/02/2026